



VILLE DU LORRAIN



**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2021/164
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE
EN SERVICE DE CÂBLES BTA/A
AUX RUES JOSEPH CLERC & GAMBETTA**

ARRÊTÉ N°2021/170

Le Maire de la Ville du LORRAIN,

- ✓ Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment son Article L 2213-1,
- ✓ Vu le Code de la Route,
- ✓ Vu l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié par l'Arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- ✓ Vu les articles L. 511-1, L 511-2 et R. 511-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- ✓ Vu l'Arrêté N°2021/164 en date du 27 Octobre 2021,
- ✓ Considérant la demande d'Arrêté de Police de Circulation en date du 27 Septembre 2021 formulée par l'entreprise TPE SARL représentée par Monsieur Edmond HIPPOLYTE en vue de procéder aux travaux de Mise en Service de Câbles BTA/A,
- ✓ Considérant que cette manutention occasionnera une gêne pour les utilisateurs et les usagers des Rues Joseph CLERC et GAMBETTA,
- ✓ Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sécurité de la population et de permettre le bon déroulement des travaux,

ARRÊTÉ

* * *

Article 1 : Les travaux de Mise en Service de Câbles BTA/A aux rues Joseph CLERC et GAMBETTA exécutés par l'entreprise TPE SARL sise Route du Vert-Pré - Bois Carré - BP 328 - 97285 LE LAMENTIN Cédex 2 représentée par Monsieur Edmond HIPPOLYTE seront prolongés du LUNDI 15 NOVEMBRE AU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 de 07h00 à 18h00.

Article 2 : Les dispositions stipulées aux articles 2 et 3 de l'Arrêté N°2021/164 du 27 Octobre 2021 demeurent inchangées.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté qui sera transmis à l'entreprise TPE SARL, à la Gendarmerie, à la Police Municipale, et transcrit au registre des actes de la Mairie, seront poursuivis conformément au règlement du code de la route.

Au LORRAIN, Le 10 Novembre 2021.



**Pr, Le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint**

René MICHEL-ÉTIENNE